

## ENCORE UN TESTAMENT (1484) À VERSER AU DOSSIER DE RÉGINE ABRAM DE DRAGUIGNAN

J'ai pu écrire qu'une documentation généreuse avait révélé bien des étapes de la vie mouvementée et singulière de Régine Abram de Draguignan. Au terme d'une exploitation d'archives notariées abondantes<sup>1</sup>, je constatais qu'elle m'avait permis d'approcher son entregent, de connaître ses biens matériels, ses effets vestimentaires estimés dans son trousseau, ou légués à diverses servantes à son service durant sa longue vie, et d'appréhender bien sûr son parcours matrimonial avec quatre époux, le premier issu de son peuple, et les trois suivants appartenant à la société chrétienne. Cependant je soulignais le caractère incomplet de telles archives qui ne révélaient rien sur son apparence physique, ou sur ses sentiments.

Récemment, deux documents ont apporté des éléments en ce domaine.

– Le premier informait qu'entre elle et Étienne Jean, le juriste (troisième époux), n'avaient régné que « l'ire, la zizanie et la mésentente », et ces sentiments exacerbés les menèrent à une séparation de corps et de biens enregistrée chez notaire. J'ai pu présenter et analyser ce document au colloque de Fanjeaux en 2007<sup>2</sup>.

– La nouvelle pièce à verser au dossier, déjà épais, est un quatrième testament la concernant enregistré dès 1484<sup>3</sup>. En fait, ce furent ses premières

---

1. Qui donna la matière d'une thèse d'État (1995) publiée en 2001 : *Juifs et néophytes en Provence. L'exemple d'Aix à travers le destin de Régine Abram de Draguignan (1469-1525)*, préface de Georges Duby, postface de Gérard Nahon, Paris-Louvain, 2001 ; désormais, parce que beaucoup cité : *Juifs et néophytes*.

2. Il en a résulté l'article « Vie privée et réussite sociale dans l'aristocratie juive et néophyte aixoise à la fin du Moyen Âge », dans *Cahiers de Fanjeaux*, t. 43, *Famille et parenté dans la vie religieuse du Midi (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Toulouse, 2008, p. 373-395.

3. Noël Coulet – dont l'aide ne m'a jamais fait défaut – me l'a généreusement signalé (courriel du 3 octobre 2013), provoquant ma confusion parce que j'étais censée avoir dépouillé le registre en question (Imbert Borrilli, 309 E 409, *Juifs et néophytes*, p. 323) ; pour ma défense, il me faut dire que j'ai travaillé ce registre en août 1978 : or à cette date, collectant les contrats de mariages juifs, je ne pouvais reconnaître ladite Catherine, n'ayant découvert son identité néophyte qu'en 1984 dans la cancellation du 26 octobre 1472 de « l'assignation de dot de Régine, fille de maître Massip Abram juif médecin de Draguignan (25 juin 1469) ». J'avais pu alors présenter ce dossier au colloque de Pau de 1984 (« Mariage et conversion chez les juifs

« dernières volontés », puisque trois actes testamentaires ultérieurs nous sont connus, publiés et commentés dans l'*opus* de 2001 (enregistrés respectivement le 6 juin 1505, le 14 mai 1512; puis « alitée et malade » le 17 octobre 1525)<sup>4</sup>.

#### ANALYSE DU DOCUMENT

Catherine fait rédiger ce testament du 13 août 1484 par le notaire Imbert Borrilli<sup>5</sup>. Le préambule esquisse les considérations classiques sur le caractère certain de la mort<sup>6</sup>. L'enregistrement se fait « dans la salle voisine de sa chambre », donc vraisemblablement à son domicile. Elle est alors veuve de Gillet Gilibert – ce que nous savions déjà<sup>7</sup>. Le roi René est décédé depuis trois ans. Il y a eu peu (7 juin 1484), un « tumulte » meurtrier a frappé l'habitat juif séculaire arlésien entraînant dans la foulée une cinquantaine de conversions, et son père est défunt, sous le nom de « maître Boniface de *Verderia* » ou de la Verdrière (Var, canton Tavernes).

Dans un premier temps, elle veut être ensevelie à Aix dans l'église du couvent des Prêcheurs<sup>8</sup>, dans le lieu où le prieur et les frères du couvent le décideront, et elle lègue audit couvent à cet effet, quinze florins à verser une fois que son corps aura reçu la sépulture ecclésiastique. Elle demande à son légataire de faire transporter sa sépulture à ses frais et dépenses à l'église du couvent des Prêcheurs de Saint-Maximin, Sainte Marie-Madeleine, « dans le lieu où le corps, ou cadavre, de noble Guilhelmette, sa première épouse, feue ma sœur, repose ». Pour son gage spirituel, elle prévoit 5 sous à acquitter aussitôt après sa mort<sup>9</sup>. Pour « le salut de son âme et la rédemption de ses péchés », selon la formule traditionnelle<sup>10</sup>, elle lègue aux religieux de l'église

---

provençaux sous le roi René. De Régine Abram de Draguignan à Catherine Sicolesse d'Aix », dans *Minorités et marginaux en Espagne et dans le Midi de la France, VII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1986, p. 353-384).

4. Voir le tableau 25 résumant la substance de ces trois testaments, dans *Juifs et néophytes*, p. 171; son dernier mari, Simon Nas testa également par trois fois aux dates suivantes, le 6 mars 1488; le 24 juin 1514 avec souhait d'être inhumé auprès d'une défunte épouse Philippa Puget; et le 17 septembre 1524 alors qu'il est « vieux, malade et aveugle ». *Ibid.*, tableau 26, p. 172-173.

5. Vingt et un ans plus tard, le testament de 1505 sera enregistré aussi par Imbert Borrilli. *Juifs et néophytes*, p. 165 et le tableau 24, p. 170, regroupant les notaires (pour une large part appartenant à l'office notarial des Borrilli) requis pour inscrire les moments cruciaux de sa longue vie.

6. Voir le paragraphe « L'heure de la mort » dans le bel ouvrage d'Henri BRESCH, *Arabes de langue. Juifs de religion. L'évolution du judaïsme sicilien dans l'environnement latin, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 2001, p. 170-173.

7. *Juifs et néophytes*, p. 82, paragraphe « Le veuvage de Catherine ».

8. Même choix, dans ses testaments de 1505 (« église du couvent des Prêcheurs, devant le grand autel ») et 1525 (« près de feu Simon Nas »).

9. Elle fera semblablement dans son testament de 1505 (*Juifs et néophytes*, p. 149). Pour le gage spirituel, Roger Aubenas, *Le testament en Provence dans l'ancien droit*, Aix-en-Provence, 1927, p. 51.

10. Roger Aubenas, *Le testament, op. cit.*, chapitre IV, « Préambules religieux », p. 173. On lira aussi avec profit l'article stimulant de Noël Coulet, « Testaments juifs d'Aix-en-Provence (1400-1450) », dans Jean-Pierre Barraque et Véronique LAMAZOU-DUPLAN dir., *Minorités juives*,

du couvent des Prêcheurs dix florins à acquitter un an après son décès, pour un anniversaire annuel à célébrer chaque lendemain de fête de l'Assomption de la Vierge Marie (15 août). Elle demande en outre que ses funérailles soient assumées à la discrétion de son héritier. « Pour remerciements de ses services », elle destine à Périnete autrefois sa servante (*olim ancille mee*)<sup>11</sup>, six florins à lui verser dès son décès. À René Gilibert, « fils naturel de noble Gilet Gilibert, mon mari », « le vêtement, la nourriture et la chaussure » jusqu'à l'âge de 15 ans. Elle lègue à son frère, noble Raymond de Cipières, marchand de Draguignan, 5 florins pour sa part légitime<sup>12</sup> et lui demande, clause de style, « de s'en contenter et de ne pas réclamer davantage ». Son légataire universel, est noble René de Saint-Maurice, son beau-frère, habitant la ville royale de Saint-Maximin, et après lui, ses héritiers.

#### COMMENTAIRE

En 1484, Catherine semble très affectée par la perte de sa demi-sœur Guilhelmette, au point de vouloir être inhumée auprès d'elle à Saint-Maximin, et non point auprès (à Aix sans doute) de son mari Gillet Gilibert dont elle est veuve depuis cinq ans !

À cette date, il apparaît donc qu'elle a perdu aussi son père, autrefois juif médecin, maître Massip Abram, pour lequel se pose par ailleurs un petit problème d'identité néophyte: si ce nouveau document de 1484 permet d'avancer la date de première mention de conversion de dix-neuf ans (son père décédé m'était apparu en 1505 sous le nom de Boniface de Cipières<sup>13</sup>), en revanche en 1484 son nouveau nom chrétien fut au départ distinct: « Boniface de La Verdière »<sup>14</sup>. On peut imaginer qu'il y aura alignement de son nouveau patronyme (Cipières) sur celui de son fils Jacob Massip Abram dont la première mention de conversion datait de 1489 (néophyte: Raymond de Cipières), et que le document ci-joint donne pour converti dès août 1484. À noter que le testament les désigne comme des *mercatores* et non plus comme des *medici*, anticipant presque la tendance qui se dessinera au XVI<sup>e</sup> siècle sur l'évolution des professions chez les néophytes<sup>15</sup>.

*pourvoirs, littérature politique en péninsule ibérique, France et Italie au Moyen Âge, Études offertes à Béatrice Leroy, Biarritz, 2006, p. 295-307.*

11. En 1505, à sa servante prénommée Jeannette Jacob, elle légua ses corsets en drap blanc simple, et sa tunique de tous les jours en drap gris grossier; en 1525, sa servante Marguerite Donselle recevra dix florins et deux vêtements « de tous les jours » de la testatrice, le corset quotidien et la pelisse ordinaire. *Juifs et néophytes.*, p. 150, 166 et tableau récapitulatif 25, p. 171; et Roger Aubenas, *Le testament, op. cit.*, chapitre VI, « Legs aux serviteurs », p. 87.

12. Roger Aubenas, *Le testament...*, *op. cit.*, chapitre IV, « La légitime », p. 78 et suiv.

13. Testament de Catherine du 6 juin 1505. *Juifs et néophytes, op. cit.*, p. 148-149.

14. Catherine elle-même dans ce testament de 1484 se présente dès la deuxième ligne comme *Catherina de Verderia (filia honorabilis viri magistri Bonifacii de Verderia)*.

15. Voir le paragraphe: « Les mutations: maintien du secteur marchand, déclin de la médecine, nouvelles carrières juridiques et ecclésiastiques », chapitre VI: « Les néophytes du

Quant à René Gilibert, encore vivant à cette date<sup>16</sup>, il reçoit une promesse de pension alimentaire jusqu'à l'âge de quinze ans, « pour l'entretien de sa personne ». Ce testament précise – et l'information n'est pas mince ! – qu'il fut en fait le fils « naturel » de Gillet, et rectifie par conséquent ce que j'avais écrit en 2001<sup>17</sup>, à savoir qu'il était l'enfant commun de Catherine et de Gillet.

En définitive, c'est René de Saint-Maurice, son beau-frère, veuf de Guilhelmette et semble-t-il déjà remarié<sup>18</sup>, qu'elle gratifie de sa confiance et affection, le désignant comme son légataire universel<sup>19</sup>. J'ai pu enfin découvrir l'identité autrefois juive de ce René de Saint-Maurice grâce au généalogiste marseillais François Barby : les Archives départementales du Var (3 décembre 1501) révèlent qu'il s'appelait autrefois Astruc Maurel<sup>20</sup>, ce qui permet de retrouver aisément son frère, tailleur, Rolin de Saint-Maurice que j'avais identifié comme néophyte naguère appelé Abram Maurel (première mention, 8 février 1501, décédé en décembre 1510, fils de Bonsenhor Maurel et de Dulciete), sur lequel j'avais pu fournir une documentation abondante (testament du 20 juin 1502, codicille, nouvelle version testamentaire en 1510 ; nombreux actes le concernant autorisant un tableau généalogique)<sup>21</sup>.

Nous voilà donc en mesure de compléter les pièces du puzzle, et de combler les manques qui subsistaient dans l'identification néophyte de cette large parenté autrefois juive des (Passapayre-) Abraham-Abram de (Pertuis-) Saint-Maximin et Draguignan<sup>22</sup>.

xvi<sup>e</sup> s. : vie économique et sociale (1501-1525) », dans *Juifs et néophytes*, p. 250-251 et tableau 39 sur « L'évolution des métiers », p. 252-255.

16. Les testaments ultérieurs de Catherine ne le mentionnent plus ; quant au fils Antoine Nas, qu'elle aura hors mariage avec Simon Nas, son quatrième et dernier époux, elle ne lui légua rien dans ses volontés exprimées au xvi<sup>e</sup> siècle. Selon le testament de Simon Nas de 1524 enregistré par Imbert Borrilli, il aurait été « imméritant et indigne », l'ayant « du poing » menacé de mort devant témoins !

17. Le seul document trouvé alors le mentionnant le 5 septembre 1480 (*Juifs et néophytes*, p. 84 et P.J. n° 25, p. 511) évoquait en effet *Renatus Gilberti, filius et heres dicti condam nobilis Egidii* ; il eût fallu rester au plus près du texte, mais il m'avait sans doute paru aller de soi que René était leur fils commun. Sur les fils naturels, Roger Aubenas, *Le testament, op. cit.*, « La situation des bâtards », p. 148-151.

18. Je donnais l'identité de sa seconde épouse (mais perçue beaucoup plus tard, en 1496), dans le tableau généalogique 27 intitulé « Catherine Sicolesse (ex-Régine Abram) et les siens : les élites juives du xv<sup>e</sup> siècle et leurs destinées néophytes au xvi<sup>e</sup> siècle », dans *Juifs et néophytes... op. cit.*, p. 174-175.

19. C'est toujours lui qui l'accompagnera vingt ans plus tard dans les grandes décisions : en 1495, René de Saint-Maurice assiste à la donation faite par sa belle-sœur, alors épouse d'Étienne Jean, à celui qui sera le dernier mari de Catherine, Simon Nas. Elle affirmera dans ce document « être sans famille ». *Juifs et néophytes, op. cit.*, p. 147-14

20. AD Var, 3E 100, f° 97, 3 décembre 1501.

21. *Juifs et néophytes... op. cit.*, p. 186 (22 décembre 1501), 204, 209, 218 269, 271 (tableau 45), 273, 279, 312 (rappel de l'*instrumentum hebraicum* de son mariage ou « cassuva »), 416 (mention de sa demeure en décembre 1508), sise rue dite d'*Esquichamosquas*, 421 (vente de ses vignes par sa veuve Jeanne Pochete), 426 (commandes de 4 cierges pour ses obsèques), 427 (un trentain de messes en 1502 ; et deux trentains en 1510), 435 (tableau généalogique 92).

22. *Juifs et néophytes, op. cit.*, tableau 27, p. 174-175. De surcroît, j'ai pu repérer aussi Astriete (variante provençale d'Esther), veuve du fameux médecin de Saint-Maximin Abraham Salomon qui soigna le roi René, dans un « *Insolutum datio* pour Astriete veuve d'Abram

À environ trente ans, Catherine aura donc perdu époux, père et demi-sœur. Ces deuils ont sans doute forgé son caractère et son endurance<sup>23</sup>. Il apparaît que les hommes de sa parenté (maîtres Massip Abram et Jacob Massip Abram, médecins de Draguignan), ont finalement suivi assez tôt leurs filles et sœurs sur le chemin de la conversion. En 1484, peut-être même plus tôt, tout le lignage dracénois des Abram a embrassé la religion majoritaire.

Avec son frère, elle ne semble plus avoir de liens très forts comme l'attestent les 5 florins donnés en légitime afin d'éteindre ses prétentions ultérieures. Ce fut pourtant lui, en 1469 et en 1472, qui avait été délégué par la volonté paternelle pour payer d'abord à Bonet de Lattes son beau-frère juif, puis à Gillet Gilibert, son nouveau beau-frère chrétien, le reliquat (800 florins) de la dot importante alors promise de 2000 florins<sup>24</sup>. Ce frère avait épousé en secondes noces une cousine, Nathana Abraham de Saint-Maximin (repérée convertie en 1495 sous le nom d'Annete de Cipières)<sup>25</sup>, petite-fille du célèbre médecin du roi René et sœur de la fillette Massipa convertie de force à Pertuis en 1474, par Gillet, premier époux chrétien de Catherine, naguère juive du nom de Régine Abram<sup>26</sup> !

Ceux avec qui elle semble avoir maintenu des liens très forts sont sa demi-sœur Guilhelmete dont le décès l'afflige. C'est auprès d'elle (à cette date), qu'elle désire être ensevelie, dans une autre ville, et... pas auprès de l'époux Gillet perdu dès 1479 ! Cependant, forme de fidélité, elle s'engage à assurer au fils naturel de Gillet une existence décente jusqu'à sa quinzième année.

Son légataire universel est le veuf de Guilhelmete, même s'il s'avère déjà remarié ! *Quid* de son autre sœur Charlotte, filleule de la reine et du duc de Calabre, fils du roi ? Et de son époux néophyte Jean de Laudun ayant appartenu autrefois au lignage des Lattes de Saint-Rémy<sup>27</sup> ? Ce testament de 1484 n'en dit mot.

Force est de revenir sur Gillet Gilibert et son premier « détestable excès » cité par la lettre du roi René de 1474 qui évoquait un agissement similaire (conversion forcée) à l'encontre « d'une fille de Mancip Abrahe, juif de notre

Salamon », suivi d'une quittance (AD Var, 3 E 100, f° 27) pour Astrug Abram, leur fils, médecin aussi de Saint-Maximin - celui-là même qui procéda à la *palpatio* de Tourves en juin 1438 : Jérôme de DURANTI LA CALADE, « Notes sur les rues d'Aix aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », dans *Annales de Provence*, 1925, p. 108-110 (pour un cas similaire, Michel HÉBERT, « Un diagnostic de lèpre aux Baux-de-Provence à la fin du XV<sup>e</sup> siècle », dans *Provence historique*, t. 46, 1996, p. 131-136).

23. « Femme de tête et de caractère » selon Henri BRESCH dans son compte-rendu de *Juifs et néophytes*, dans *Revue des études juives*, t. 164, 2005, p. 370-373.

24. *Juifs et néophyte*, *op. cit.*, p. 10, lorsque Jacob devait s'occuper du reste (800 florins) de la somme dotale à verser ; voir aussi p. 59.

25. *Ibid.*, p. 142, 144, 162, 174 ; et 175, 200, 293, 364, 373.

26. *Ibid.*, p. 64-66 ; et 74-79 (paragraphe intitulé « Les "excès" de Gillet Gilibert »).

27. *Ibid.*, paragraphe « Charlotte et Jean de Laudun (11 janvier 1474) », p. 88-90, et tableau 27, p. 174-175. Je posais les mêmes questions en 2001 à propos de ses liens avec Charlotte et Jean pour l'année 1495 (voir *supra*, note 19) ; ce dernier sera encore en vie en 1509. *Ibid.*, p. 148.

ville Draguignan »<sup>28</sup>. Il me semble de plus en plus plausible – et je l’envisageais d’ailleurs dans la publication de 2001<sup>29</sup> – que Gillet ait converti de force l’aînée Bonedone (1467 ?), laquelle aurait épousé ensuite (1469) un néophyte filleul du roi, René de Saint-Maurice (ex-Astruc Maurel, issu d’une famille de tailleurs plutôt modeste, si l’on en juge par l’environnement du frère tailleur, Rolin de Saint-Maurice, jadis Abraam Maurel, dont la première épouse Gayeta de Berna<sup>30</sup>, avait apporté une dot modique de 90 florins).

On peut imaginer qu’en 1469, voulant « protéger » de la conversion sa cadette Régine, le père Massip l’ait somptueusement dotée en lui choisissant un « bon parti », sans doute déjà étudiant en médecine<sup>31</sup>, issu de la parenté de notables aixois, les Lattes. Quittant le quartier juif dracénois, dès lors installée à Aix capitale du comté, dans « les quatre coins de la juiverie » (dès le 25 juin 1469, date de l’union juive avec Bonet Astrug de Lattes), il n’est pas exclu qu’elle ait pu ensuite approcher Gillet, ce personnage de cour un peu trouble qui choisissait (ou « ciblait ») ses « converties » dans le milieu des médecins fortunés de Provence orientale : sa victime de 1474 mentionnée dans la lettre royale (la fillette Massipa) n’était autre que la petite-fille orpheline du médecin juif du roi, Abraham Salomon de Saint-Maximin ! Régine Abram épouse de Lattes n’a pas pu ne pas rencontrer ce familier du couple formé par sa sœur aînée et son beau-frère néophyte filleul du roi, Guilhelmette et René de Saint-Maurice.

Ainsi pourrait s’expliquer son comportement testamentaire de 1484, et son profond désarroi face au décès de Guilhelmette. Celle-ci a pu lui ouvrir le chemin du christianisme et du monde séduisant majoritaire. Cette demi-sœur aînée Bonedone, convertie bien avant elle, dès 1467, mariée ensuite par le monarque au filleul néophyte, risque bien d’avoir été la « convertie de force » pour laquelle fut trouvée une puissante famille de parrainage, les Villages apparentés à Jacques Cœur. Guilhelmette aura pu ainsi lui montrer la voie de la conversion, la lui faciliter en somme, et constituer avec René de Saint-Maurice des initiateurs à l’exemple incitatif ouvrant comme d’un coup de baguette magique l’entrée dans la société chrétienne et le milieu de cour.

28. Lettre du roi que nous avons analysée p. 64-65 et publiée p. 481-484 (pièce justificative 13) de *Juifs et néophytes*.

29. *Ibid.*, p. 78 et 90-91.

30. Le frère de Gayeta, Josse de Berna, tailleur à Grasse, deviendra le néophyte Honorat de l’Isle. *Ibid.*, tableau annexe 92, p. 435.

31. On sait quelle carrière brillante fera le juif aixois Bonet de Lattes, *medicus phisicus* en 1474, baylon en 1476, très engagé dans les affaires communautaires aixoises jusqu’en 1490 ; un temps à Carpentras, puis à Pise en 1491, c’est à Rome qu’il donnera toute sa mesure, publiant dès 1493 son *Pronosticon* dédié à son protecteur le « très bienheureux pontife Alexandre VI », et se rendant indispensable à la cour pontificale en prodiguant également ses soins à Jules II et Léon X. Voir l’article cité *supra* note 2 : « Vie privée et réussite sociale », dans *Cahiers de Fanjeaux*, 43, 2008.

Malgré l'énorme dot paternelle consentie pour faire oublier « le mauvais exemple »<sup>32</sup> de l'aînée, entraînée hors des sentiers de la foi ancestrale, Régine Abram, épouse de Bonet de Lattes, a pu s'éprendre à Aix où elle fut initialement mariée (juin 1469), du fameux Gillet, ce personnage malaisé à cerner<sup>33</sup> de l'entourage royal, déjà père d'un fils naturel, et l'épouser dès janvier 1472, rompant *de facto* son union juive, sans pour autant perdre sa dot mirifique, et s'installant aussitôt hors juiverie, dans une belle demeure d'un quartier neuf bien habité, place des Prêcheurs<sup>34</sup>.

Ce document apporte les éléments nouveaux suivants :

Les hommes de sa parenté immédiate, les médecins juifs Massip et Jacob Massip Abram de Draguignan apparaissent convertis dès 1484 : maîtres Boniface de la Verdrière, plus tard de Cipières (1505) ; et Raymond de Cipières le frère. Ce dernier sera désigné ainsi en 1512 dans les Listes des néophytes imposés par le pouvoir : « Les hoirs de Raynaud de Sipières, 25 florins »<sup>35</sup>.

Sa demi-sœur Bonedone dont on savait la conversion précoce (1467) d'après les archives de Pertuis (nouvelle chrétienne Guilhelmete de Villages) est décédée en 1484. Nous avons relevé que son mari était dit veuf en 1487. Or le testament de 1484 informe que Guilhelmette est morte plus tôt, et ce décès bouleverse Régine-Catherine. On apprend qu'elle fut enterrée à Saint-Maximin, haut lieu de la dévotion magdalénienne<sup>36</sup>, dans l'église Sainte-Marie Madeleine : lieu d'inhumation que Catherine veut faire sien dans ses volontés de 1484.

Le document confirme surtout – et cela m'avait échappé – que le chrétien pour lequel elle quitte Bonet, outre qu'il commit de « détestables excès » dénoncés par le roi, était déjà père d'un fils naturel, René Gilibert. On peut imaginer le retentissement de l'événement dans les juiveries de Draguignan et d'Aix ! Mariée par son père à un « fils de bonne famille » (juive) promis à un bel avenir, elle rompt avec le passé ancestral, avec les siens issus des meilleures élites médicales, avec le lignage marital aixois des Lattes, pour se convertir

32. Cela peut faire songer à la dot largement supérieure offerte à Astrugue par son grand-père Bonan Boniaqui, juif de Salon, pour compenser la mauvaise publicité suscitée par le refus de celle-ci à consentir une union programmée. Voir la belle analyse de Monique WERNHAM dans « Une rupture de promesse de mariage », dans *La communauté juive de Salon-de-Provence*, Toronto, 1987, p. 191-205.

33. Voir le paragraphe « Personnalité de Gillet Gilibert », dans *Juifs et néophytes, op. cit.*, p. 79-82.

34. *Ibid.*, p. 83.

35. *Ibid.*, chapitre V, « La vague de convertis "du dernier recours" (1501-1525) », paragraphe 2 : « L'impôt sur les néophytes de Louis XII. La Liste de 1512 », p. 226-237. Voir aussi « Les "nouveaux-chrétiens" de Provence : la nouvelle Liste de 1512 des archives départementales de Marseille », dans Danièle IANCU-AGOU et Carol IANCU dir., *L'Écriture de l'histoire juive. Mélanges en l'honneur de Gérard Nahon*, Paris-Louvain, 2012, p. 180-202.

36. Il n'est pas indifférent de relever que la mère de Massipa, Clarete, belle-fille du médecin du roi et veuve de maître Mosse Abraham de Saint-Maximin, prendra le moment venu (repéré en 1511) le prénom néophyte de Madeleine. *Juifs et néophytes*, p. 162 et tableau 27, p. 174.

si vite (deux ans et demi après l'union juive) et épouser aussitôt un chrétien du milieu de cour, engagé dans le prosélytisme chrétien, et déjà père d'un bâtard ! Vue du côté juif, la « mésalliance » était de taille.

Les progrès de la recherche aidant, nous sommes parvenue à identifier enfin le fameux René de Saint-Maurice. Il avait fallu sans doute trouver un mari à la convertie de force Bonedone-Guilhelmete (1469), et le roi René – comme il était coutumier du fait<sup>37</sup> – a pu parrainer un juif, pas forcément aisé, Astruc Maurel, l'anoblir dans la foulée, et « résoudre » ainsi dans la religion chrétienne le cas de cette fille du médecin juif dracénois, ce notable maître Massip Abram<sup>38</sup>, pourvoyeur de fonds auprès de sa communauté pour la levée de la *tallia judeorum*, mais aussi bien auprès d'individus chrétiens, des collectivités villageoises, et même auprès de la Cour<sup>39</sup>. Les archives départementales du Var permettent aussi d'approcher davantage le célèbre médecin Abraham Salomon de Saint-Maximin en découvrant sa veuve Astriete, mère des deux médecins Astruc et Mosse Abraham si étroitement liés aux Abram de Draguignan<sup>40</sup>.

Ainsi est-il permis de dénouer encore un peu plus l'écheveau serré des fils qui unissent toute cette large parenté. Pas à pas, au fil du temps et des documents, sans doute approche-t-on plus étroitement la réalité des faits dans le domaine difficilement maîtrisable de l'intime, de la vie privée<sup>41</sup>. Il reste à espérer que les archives du Var, et celles de Pertuis ou de Trets, dévoileront encore des actes éclairants.

Danièle IANCU-AGOU

37. Gustave ARNAUD D'AGNEL, « La politique de René envers les Juifs de Provence », dans *Bulletin philologique et historique*, 1908, p. 18 et suivantes, et *Juifs et néophyte*, op. cit., chapitre II, « Les néophytes sous le roi René (1460-1480) », paragraphe « La Cour du roi René et les juifs », p. 66-74.

38. Durant l'été 1472 encore, Guilhelmete reconnaît avoir reçu de son père : d'une part 90 florins en déduction de la dot de « Mancos feue sa mère », et d'autre part quatre ceintures d'argent que ledit Massip avait eues en gages. AD BDR, Trets, 302 E 359<sup>bis</sup>, 28 août 1472. J'ai eu connaissance de cette « Quittance pour maître Mancip Abram » grâce à François Barby. Dans le tableau 27 de *Juifs et néophytes*, Mancoete (apparue décédée en 1470), fille de maître Abraham Salomon de Saint-Maximin, est bien la mère de Bonedone-Guilhelmete et de Jacob Massip Abram, dont la quittance précitée signale l'absence. On garde en mémoire les 50 florins dotaux de Bonedone Abram restitués par Bonjues Passapayre en 1469 à maître Massip Abram, puis les 219 florins cédés sous forme de créance en 1470 à René de Saint-Maurice par son beau-père Massip, qui représentaient une partie de la dot maternelle de Mancoete (*Juifs et néophytes*, op. cit., p. 85-86). En faisant la somme de ces éléments, la dot de Bonedone-Guilhelmete atteint (au moins) le montant de 359 florins auxquels s'ajoutent les quatre ceintures d'argent.

39. *Juifs et néophytes*, chapitre I, « Le milieu de Régine : les médecins juifs en Provence (1460-1501) », paragraphe 1, « Rôle prépondérant de maître Massip, père de Régine », p. 27-32.

40. Comme l'atteste le tableau 27, sur « Catherine Sicolesse (ex-Régine Abram) et les siens : les élites juives du XV<sup>e</sup> siècle et leurs destinées néophytes au XVI<sup>e</sup> siècle », p. 174-175 de *Juifs et néophytes*.

41. Voir la recherche savoureuse des petits fragments de vie offerts par les *Brèves d'histoire* réunies par Patrick BECK et Philippe BERNARDI, Paris, 2014.



## Pièce justificative

*Testamentum nobilis et honeste mulieris Catherine Gilberte, relicte nobilis Egidii Gilberti, condam scutiferi domini nostri regis Renati (AD BDR, 309 E 409, f° 551v- 553)<sup>42</sup>*

*Anno a Nativitate Domini M<sup>o</sup>IIII<sup>o</sup>LXXXquarto, indictione secunda, et die veneris decimatercia mensis augusti. Pontificatus etc. notum sit etc. quod cum nil morte certius sit etc. [...] ego Catherina de Verderia, filia honorabilis viris magistri Bonifacii de Verderia condam mercatoris ville regie Draguiniani Forojuiliensis diocesis, relictaque nobilis Egidii Gilberti condam scutiferi condam bone memorie et domini domini [sic] Renati Jerosolomitani et Sicilie regis, sana mente licet egra corpore in mee tamen mentis integritate meaue bona et sana existens sive memoria ac firma loquella rationabili et discreti gracia Jhesus Christi quamvis permittente Altissimo in lecto jaceam infirmitate gravata, volens et admodum cupiens dum michi licet et ratio regit mentem meam ac sane et integre mentis perfruor sospitate de bonis et rebus meis propositiionibus a Deo testando disponere ac etiam ordinare quod nulla inter successores meos imposterum oriri valeat materia questionis meum ydeo testamentum ultimum nuncupativum et meam ultimam [f° 552] voluntatem ac dispositionem finalem omnium bonorum et jurium ac rerum quarumcumque meorum et mearum per nuncupationem facio condo et ordino in modum qui sequitur infra.*

*In primo etc. Et eligo sepulturam corpori meo sepeliendo quandocumque Christus ad hoc seculo ac vita miserabili dignabitur me vocare videlicet infra ecclesiam venerabilis conventus fratrum predicatorum dicte civitatis Aquensis, scilicet in loco per dominum priorem et fratres ejusdem conventus ordinando cuiquidem conventui lego atque dari volo pro sepultura mea predicta, videlicet florenum quindecim de Rege currentis semel tantum incontinenti corpore meo tradito ecclesiastice sepulture. Et ulterius volo et ordino ego dicta testatrix quod incontinenti lapsa anno obitus mei, heres meus infrascriptus suis sumptibus et expensibus translari et portari faciat cadaver seu corpus meum apud ecclesiam venerabilis conventus fratrum predicatorum Beate Marie Magdalene ville regie Sancti Maximini Aquensis diocesis, scilicet in illo loco in quo corpus seu cadaver nobilis Guilhelmete eius prime uxoris condam sorroris mee tumultatum existit.*

*Item lego ego predicta Catherina Gilberte testatrix pro gadio meo spirituali videlicet solidos quinque currentes semel tantum solvendum incontinenti post obitum meum.*

*Item lego ego dicta Catherina Gilberte testatrix amore Dei et pro salute anime mee ac meorum redemptione peccaminum, predicto conventui fratrum predicatorum pro uno anniversario annis singulis ad imperpetuum in ecclesia ipsius conventus et per sacerdotes ejusdem in crastinum festi Assumptionis Beate Marie virginis, fiendo et celebrando videlicet florenos decem de Rege currentes semeltantum, solvendum infra annum obitus mei.*

*Item volo et ordino ego <dicta> pretacta Catherina Gilberte testatrix quod celere mee exequie funerarie fiant et fieri debeant discretioni heredis mei infrascripti.*

42. Il m'est agréable de remercier Madame Christine Abbo, du Centre d'Aix des Archives départementales des Bouches-du-Rhône, qui avait eu l'amabilité de me faire un envoi électronique du document le 29 octobre 2013.

*Item lego ego dicta Catherina Gilberte testatrix Perinete olim ancille mee pro gratis et acceptabilibus serviciis per eam michi factis et que facere verisimiliter non desunt omnie die videlicet sex florenos de rege currentes semel tantum solvendum incontinenti post obitum meum.*

[f° 552v]

*Item lego prefata Catherina Gilberte testatrix, amore Dei Renato Gilberti filio naturali dicti condam nobilis Egidii Gilberti mariti mei, videlicet sua victum, vestitum et calciamenta juxta statum sue persone in et super omnibus bonis suis meis predictis donec etatem acciperit quindecim annorum et non ultra.*

*Item lego ego dicta Catherina Gilberte testatrix <amore dei>, nobili Raymundi de Ciperiis, fratri meo, mercatori dicte ville Draguiniani, jure institutionis et pro omni jure eidem competenti in bonis omnibus et hereditate meis jure legitime seu nature vel alia quacumque occasione ratione titulo sive causa videlicet quinque florenis de rege currentes semel tantum solvendis infra annum obitus mei, in quibusquidem quinque florenis ipsum nobilem Raymundum fratrem meum heredem michi instituo eum ore meo proprio nominando volens et ordinans ego dictus testator quod dictus nobilis Raymundus frater meus de presenti legato sit tacitus et contentus et quod nil amplius petere possit in bonis meis occasione quacumque.*

*In omnibus autem aliis bonis meis mobilibus et immobilibus seque moventibus juris actionibus et rationibus ac nominibus debitorum quecumque qualiacumque et quantacumque sint et in quibuscumque locis et partibus ac rebus et penes quas-cumque personas existant presentibus et futuris, facio instituo et ordino ac ore meo proprio nomino ego memorata Catherina Gilberte testatrix de certa mei sciencia michi heredem seu heredem meum universalem et insolidum videlicet nobilem Renatum de Sancto Mauricio sorrowium meum incolam et habitatorem ville regie Sancti Maximini Aquensis diocesis et suos heredes et successores quoscumque.*

*Gadiatores etc. facio <jur> sive constituo et ordino ego dicta Catherina Gilberte testatrix de certa mei sciencia videlicet dominum priorem premissi conventus fratrum predicatorum Beate Marie Magdalene, qui nunc est vel protempore fuerit et reverendum <in> priorem magistrum Prancacium Bernardi sacre theologie professorem ordinis et conventus predicti fratrum predicatorum dicte [f° 553] civitatis Aquensis absentes tamquam presentes et utriusque eorum insolidum ita quod occupantis condicio etc., rogans eos et eorum utriusque ac per fideycomissum etc. Quibus propria et eorum utriusque etc. et demum qualiter etc.*

*Hoc autem est, etc.*

*Cassans, etc.*

*Rogans etc. teque nichilominus Imbertum Borrilli notarium publicum infrascriptum rogo similiter et requiro.*

*Actum Aquis in camera juxta aulam domus habitacionis dicte testatrix.*

*Testes nobiles honorabiles et providi viri:*

*magister Honoratus de Malvanis, notarius civitatis Grassensis<sup>43</sup>.*

*magister Jacobus Laugerii, notarius castri de Selhanis<sup>44</sup>, Forojuliensis diocesis.*

*magister Fulco Textoris etiam notarius,*

43. Grasse.

44. Seillans.

*magister Petrus Silvi, tincturerius,  
 magister Guilhermus de Mercurio,  
 magister Petrus Chabreri aurifabri,  
 magister Anthonius Cohifeti, condreator et Honoratus Greasque, laborator tam  
 de dicta civitate Aquensis, quam cives et habitatores eiusdem.  
 Et ego Imbertus Borrilli, publicus apostolica et regia auctoritatibus, notarius, etc.*

\*

\* \*

### RÉSUMÉ

Sur Régine Abram de Draguignan (1469-1525) devenue la néophyte aixoise Catherine Gilibert en 1472, une documentation abondante a déjà été réunie et exploitée. Un nouveau testament (1484) révèle de précieux éléments sur sa vie privée et ses sentiments: deuils familiaux, conversion des hommes de sa parenté, identité juive de son beau-frère filleul du roi René, et profil mieux cerné de son premier mari chrétien Gillet Gilibert, père d'un bâtard.

### ABSTRACT

On Regine Abram of Draguignan (1469-1525) become the Aix neophyte Catherine Gilibert in 1472, an extensive litterature has already been assembled and operated. A new testament (1484) reveals valuable items on his private life and feelings: family bereavements, conversion of men from its parent, jewish identity of her brother-in-law, godson of king René, and profile better surrounded by her first husband christian Gillet Gilibert, father of a bastard.

